



GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE ET TECHNIQUE



PROMOTION INTERNE AVANCEMENT DE GRADE

10 Juin 2015





1 – PROMOTION INTERNE

Etapes	Date
Dialogue social - groupe thématique et technique	mardi 24 mars à 15h30
Partage de la procédure collective de PI en Comité de Direction Générale	mardi 14 avril
Diffusion des listes aux directions et DGD via les C3C	lundi 20 avril
Retour des rapports individuels et des grilles d'analyse à la DRH via les C3C avec avis et classement des DGS/DGD/DGST	lundi 18 mai
Diffusion des quotas pour les grades ouverts à la PI à chaque secrétaire des syndicats représentés en CAP	Jeudi 21 mai
Finalisation des propositions de l'administration par le Comité de Direction Générale / Elus	Début juin
Diffusion des listes des agents remplissant les conditions statutaires à chaque secrétaire des syndicats représentés en CAP	Lundi 1 ^{er} juin
Diffusion des listes avec avis+ rapports à chaque secrétaire des syndicats représentés en CAP	Lundi 8 juin
CAP Avis sur promotions internes	Ville : 30 juin à 15h RM : 2 juillet à 15H
Etablissement des listes d'aptitude après les CAP	en juillet



2 – AVANCEMENT DE GRADE – CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Etapes	Date
Dialogue social - groupe thématique et technique	Les 24/3 et 8/6
Diffusion de la note à l'intention des directeurs et des listes + rapports normés pré-remplis de rubriques du CREP 2014	Semaine du 15 au 19 juin
Diffusion des listes des agents remplissant les conditions statutaires à chaque secrétaire des syndicats représentés en CAP	Fin juin
Retour des rapports complétés des avis motivés de toute la ligne hiérarchique via les C3C avec classement par ordre de mérite	Vendredi 24 juillet
Finalisation des propositions de l'administration par le Comité de Direction Générale / Elus	Fin août-début septembre
Diffusion des rapports normés complétés à chaque secrétaire des syndicats représentés en CAP compétente	Mardi 9 septembre
CAP Avis sur AG	Du 21 au 25 septembre
Etablissement des tableaux AG 2015 après les CAP	Fin septembre
Prise des décisions individuelles	Paie d'octobre 2015

NOTE 2015 SUR LA CONSTITUTION DES TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENT DE GRADE 2015 AU SEIN DE LA VILLE DE REIMS, DE REIMS MÉTROPOLE, DU CCAS ET DE LA CAISSE DES ECOLES

- ✓ Chaque agent répondant aux conditions statutaires doit obligatoirement faire l'objet d'un rapport, favorable ou défavorable, formulé par le (la) directeur(-trice) qui sera transmis aux secrétaires des syndicats ayant des représentants au sein de la CAP compétente.
- ✓ Tous les agents ayant un avis favorable seront inscrits au tableau d'avancement dans la limite des quotas prévus par les statuts particuliers de certains cadres d'emplois (adjoint administratif de 1^{ère} classe, adjoint technique de 1^{ère} classe...).

NOTE 2015 SUR LA CONSTITUTION DES TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENT DE GRADE 2015 AU SEIN DE LA VILLE DE REIMS, DE REIMS MÉTROPOLE, DU CCAS ET DE LA CAISSE DES ECOLES

- ✓ **Pour l'accès aux grades sommitaux**, les cadres promouvables feront l'objet d'un rapport du DGS sur proposition du DGD/DGST qui s'appuiera :
 1. d'une part, sur la manière de servir, et,
 2. d'autre part, sur la place du cadre dans la hiérarchie et/ou sur son niveau de responsabilité.

NOTE 2015 SUR LA CONSTITUTION DES TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENT DE GRADE 2015 AU SEIN DE LA VILLE DE REIMS, DE REIMS MÉTROPOLE, DU CCAS ET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

- ✓ **Pour les agents de catégories C et B nouvellement recrutés**, doivent être prises en considération la date de recrutement et la période effective d'activité au sein de la collectivité. Une période moins de 6 mois ne semblant pas suffisante pour juger de la manière de servir de l'agent, il pourra être envisagé, en cas de rapport favorable, une inscription sur le tableau d'avancement avec nomination rétroactive au vu de l'évaluation professionnelle de l'année N.
- ✓ **Pour les agents nouvellement recrutés de catégorie A**, les avancements de grade seront prononcés en prenant en compte les acquis de l'expérience professionnelle des agents, vérifiés au moment du recrutement.

NOTE 2015 SUR LA CONSTITUTION DES TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENT DE GRADE 2015 AU SEIN DE LA VILLE DE REIMS, DE REIMS MÉTROPOLE, DU CCAS ET DE LA CAISSE DES ECOLES

- ✓ Afin de permettre une évaluation sur la valeur et les acquis de l'expérience professionnelle des agents, il convient d'observer un délai de 2 ans :
- **Pour les agents de catégorie B** suite à une promotion interne
- **Pour les agents de catégorie A** entre 2 changements de situation (PI ou AG)
- **Pour les agents de catégories A et B stagiaires.**